

N° : 25/443 MB

Objet : Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement lors de l'organisation du FESTITRAIL 2025.

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et L.2212.1, 2213-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes,

Vu la demande de Madame Anne-Laure MIGNEREY, Responsable du foyer de ski de fond de Méaudre,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'organisation du FESTITRAIL 2025 et afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules dans le village d'Autrans, le samedi 6 décembre 2025 de 07h30 à 16h00.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La circulation est interdite de 9h45 à 10h45 comme suit :

- La rue du Vercors à partir du carrefour à sens giratoire
- La route de Gève à partir de la rue de la Galochère
- La rue du Tonkin dans son intégralité
- Une déviation sera mise en place par le parking de la mairie et la rue des écoles

La circulation est interdite de 7h30 à 16h00 comme suit :

- La rue du Vercors à partir du carrefour avec la rue du Tonkin
- La route de Gève à partir de l'accès à la Mairie

Le parking de la fontaine est fermé de 7h30 à 16h00

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Toute infraction constatée au présent arrêté sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le Maire et les agents de sécurité de la voie publique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Autrans-Méaudre en Vercors, le 24 novembre 2025

Le Maire,
Hubert ARNAUD

